

Synthèse

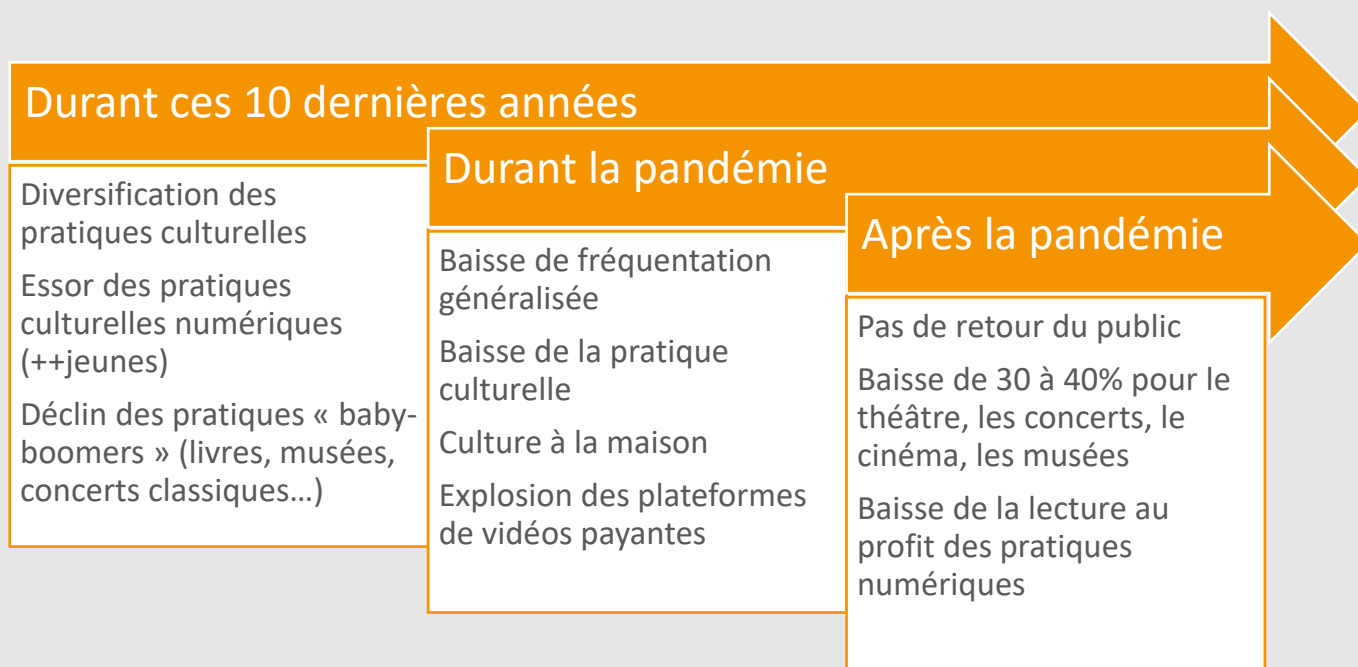
Sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée en Grand Est



Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 16 juin 2022.

Les politiques publiques doivent prendre en compte les évolutions des pratiques culturelles amorcées depuis plusieurs années et amplifiées par la crise sanitaire. Il est important de questionner l'ensemble des politiques culturelles en Grand Est, à l'aune de ces changements.

Contexte et constats



Vers où aller ?

Vers une véritable éducation artistique et culturelle

En mai 2020, Jack LANG appelait de ses vœux à un investissement massif en faveur de l'école et de l'enseignement artistique. L'émancipation ne peut devenir une réalité sans le concours de l'école. Il est nécessaire de s'initier à la culture dès le plus jeune âge, sans cela, pas d'exercice effectif de l'esprit critique, pas de partage des références communes, pas de préparation à la citoyenneté.

Vers une politique de commande artistique co-construite Comment émanciper la création pour l'inscrire clairement dans le champ de la démocratie ? Les initiatives qui rassemblent art et société civile sont un élément très fort de cohésion sociale. Comment aller plus loin en matière de démocratisation culturelle si ce n'est en permettant à quiconque d'être l'origine d'une œuvre d'art ? Une politique de commande artistique co-construite doit être encouragée.

...Vers 4 nouveaux chemins :

Affirmer les droits culturels : il s'agit aujourd'hui de « faire avec les personnes », et non plus seulement de « faire pour » les publics (rapport du CESER Grand Est, 2020, <https://www.ceser-grandest.fr/publication/droits-culturels/>)

L'approche par les territoires : il faut amplifier le mouvement de dynamisation culturelle de territoires éloignés d'agglomération importante, nés d'initiative bénévole, de la participation active des habitants impliquant des professionnels et convoquer la collaboration de plusieurs financements conventionnés.

Soutenir et développer les lieux alternatifs : l'appellation récente de « Tiers-lieux » rassemble ce type d'initiatives, sans toutefois les caractériser toutes. Véritables alternatives aux grandes institutions, ces structures collectives et participatives, maillent efficacement les territoires et diffusent l'art au plus près des besoins exprimés par les habitants et sont créatrices de lien social.

Vers une exigence de coopération : une économie culturelle sociale et solidaire : le monde de la culture a encore de la peine à reconnaître que son économie spécifique appelle, dans le paysage de la transition culturelle, l'invention de nouvelles manières de concevoir les projets, de gouverner les entreprises, de financer les réalisations.

Préconisations & Recommandations

Le CESER préconise :

- de mettre en place en région, un service de soutien administratif, comptable et juridique à destination des artistes. Ce soutien pourrait être couplé par un accompagnement sur le modèle du compagnonnage ;
- à la Région Grand Est d'être à l'initiative d'un plan de commandes participatives aux artistes, doublé d'un programme de résidences, afin d'élargir la relation du commanditaire citoyen et de l'artiste réalisateur ;
- que la Région se dote d'une politique spécifique en matière d'Éducation populaire axée sur le développement culturel dans les territoires afin d'assurer la promotion des droits culturels ;
- d'amplifier les projets de tiers-lieux porteurs d'une dimension éducative et culturelle.



Joëlle PIJAUDIER-CABOT

Présidente du Comité de coordination
« nouvelles pratiques culturelles et créatives »



Charles TORDJMAN

Rapporteur du Comité de coordination
« nouvelles pratiques culturelles et créatives »